



FICHE DU FONDS NETISSIMA 0,75 % - MARS 2023

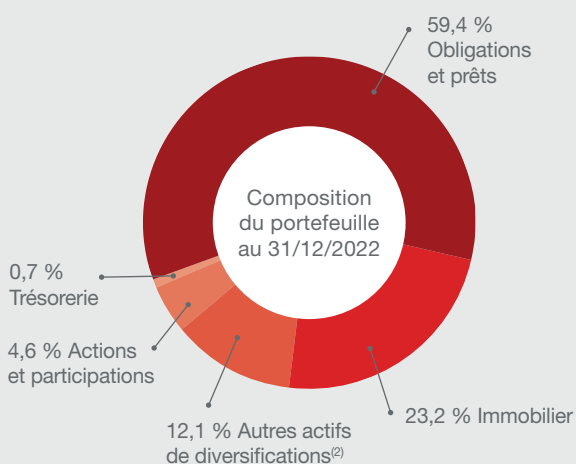
Lancé fin 2019, Netissima⁽¹⁾ est un fonds dédié à l'assurance vie en ligne. Netissima vous permet de sécuriser votre épargne sur un fonds en euros tout en bénéficiant de sa composition dynamique afin d'en optimiser la performance.

Composition du fonds Netissima au 31 décembre 2022

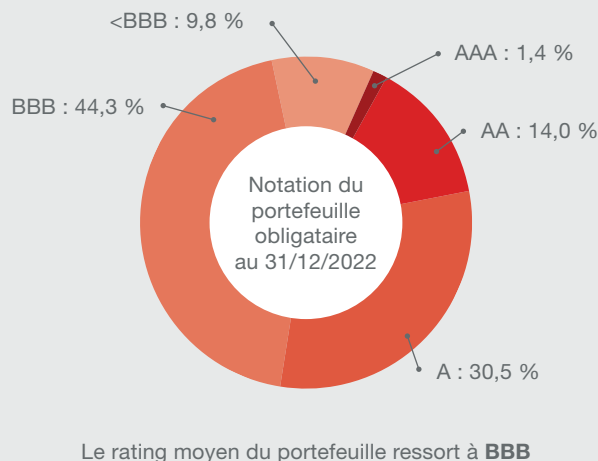
Avec une exposition marquée en immobilier, le fonds bénéficie du dynamisme de ce marché, d'une sélection et d'une gestion d'immeubles de qualité.

Sa poche obligataire permettant de soutenir le rendement courant, est répartie entre emprunts d'État (35,0 %) investis majoritairement en France, et obligations du secteur privé (65,0 %) sélectionnées pour la qualité de la signature des émetteurs.

COMPOSITION DU PORTEFEUILLE AU 31/12/2022



NOTATION DU PORTEFEUILLE OBLIGATAIRE AU 31/12/2022



Quelques chiffres

Taux de participation aux bénéfices en 2022⁽³⁾ :

1,53 % nets

Taux minimum garanti en 2023⁽⁴⁾ :

0 % net

Duration⁽⁵⁾ du portefeuille obligataire⁽⁶⁾ au 31/12/2022 :

8,6 ans

Montant global des actifs gérés au 31/12/2022 :

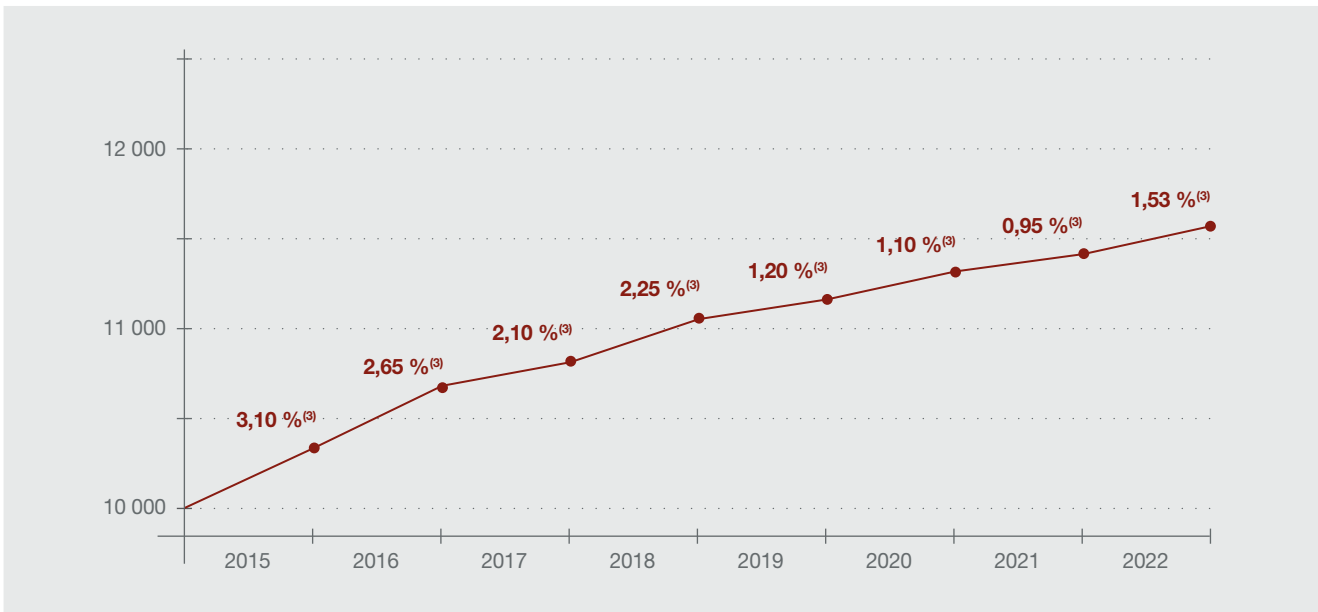
733,6 millions d'€

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.



Évolution sur 8 ans de l'épargne investie sur le fonds Netissima

Cette courbe vous permet de suivre l'évolution d'un capital de 10 000 € investi sur le fonds en euros **Netissima** au 1^{er} janvier 2015 avec des frais de gestion à 0,75 %.



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

- ⁽¹⁾ Ce fonds est disponible en édition limitée et est accessible dans le cadre d'un versement initial ou libre dont la répartition comporte un minimum d'investissement dans des unités de compte comme indiqué dans les documents contractuels du contrat.
- ⁽²⁾ Private Equity, Hedge Fund et dette privée.
- ⁽³⁾ Taux de participation aux bénéfices du fonds en euros Netissima attribué par l'assureur Generali Vie au titre de l'année 2022, net de frais de gestion (0,75 %) et hors prélèvements sociaux et fiscaux, selon les modalités précisées dans les conditions générales du contrat d'assurance vie et/ou de capitalisation.
- ⁽⁴⁾ Taux minimum garanti par l'assureur Generali Vie pour l'année 2023 net de frais de gestion (0,75 %) et hors prélèvements sociaux et fiscaux.
- ⁽⁵⁾ La durée d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêt.
- ⁽⁶⁾ Effective, durée hors trésorerie.

L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuation à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.